

Ville de Montréal
Service des ressources humaines
Description d'emploi

Col bleu

Titre	Code	Ancien code	Groupe de traitement
Préposé(e) aux travaux et à l'entretien	611720	446	003 *

NATURE ET CARACTÉRISTIQUES DE LA FONCTION

Travaux comportant l'accomplissement de diverses tâches manuelles reliées à la propreté et aux travaux mineurs dans les édifices municipaux, les installations de sports et de loisirs, la voie publique, les parcs et les sites d'enfouissement. Le titulaire est principalement tenu d'effectuer divers travaux requérant des efforts physiques minimums à modérés.

Le travail s'accomplit sous surveillance et selon des directives orales ou écrites.

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

1. Balaie, nettoie, lave, cire, décape et polit les planchers. Lave les murs, les plafonds, les luminaires, les portes, les cloisons, les ascenseurs, les stores vénitiens, les grilles et les vitres intérieurs des fenêtres, les allèges de fenêtres et les portes. Époussette le mobilier, vide les cendriers, les paniers, ramasse les déchets et les transporte à l'endroit destiné à la cueillette des déchets. Nettoie les appareils de cuisine et les accessoires, la vaisselle, les rayons de bibliothèques, etc. Passe l'aspirateur sur les tapis, procède au shampooing des tapis et détache les tapis.
2. Nettoie et désinfecte les salles de douches, toilettes, les vespasiennes, nettoie les éviers, les lavabos, les miroirs, débouche les cabinets et s'assure de l'aération des lieux.
3. Dresse une liste des produits et des articles d'hygiène et de nettoyage requis et la remet à son supérieur immédiat.
4. Exécute certains travaux d'entretien mineur tels que remplacer les ampoules, les tubes fluorescents et les fusibles, changer les poignées de portes, reclouer ou recoller les pièces de bois, assurer l'entretien mineur des robinets bloqués à l'aide d'une substance appropriée, les trous dans les murs, installer des crochets permettant de suspendre des objets au mur, etc., lorsque ceci ne requiert pas les services d'un ouvrier qualifié.
5. Met en place et remise les chaises et les tables lors de la tenue d'assemblées; transporte les boîtes, les volumes, les classeurs, les fichiers et autres objets de même nature, enlève et repose les doubles fenêtres.
6. Lave les filtres, nettoie le fond de la piscine et s'assure de la bonne qualité de l'eau en ajoutant, lorsque requis, le chlore, l'alun et autres substances requises.
7. Ramasse, dans le secteur de la Ville qui lui est assigné, tous les débris qui jonchent la voie publique, dans les parcs et aux alentours des édifices municipaux, conduit et voit à la propreté d'un triporteur. Enlève les graffitis sur le mobilier urbain.

8.



Balaie les rues, les trottoirs et les ruelles, déblaie la neige, la glace à l'aide d'une souffleuse ou autrement. Épand les abrasifs dans les entrées, les chemins, les rues et les trottoirs et allées en hiver, sable les chemins d'approches et les sorties d'urgence. Procède à la mise en place de plaques de gazon. Déglace et déneige les toitures en se servant des échafaudages nécessaires et en utilisant les méthodes manuelles ou mécaniques appropriées. Débouche et vidange les puisards dans les parcs sur la voie publique.

9. Pose, enlève et range les panneaux interdisant le stationnement et agit en qualité d'aide sur divers appareils motorisés et comme signaleur devant la souffleuse.
10. Comble les trous et les affaissements de la chaussée avec de la poussière de pierre, de l'asphalte froid, chaud, liquide ou d'autres matériaux; découpe l'asphalte brut et le fait fondre dans un réchaud à cet effet, maintient la température du réchaud au degré voulu. Coupe, dame et lisse l'asphalte à l'aide d'un lisseur, aplanit les irrégularités et les surfaces en éponge, presse et scelle les joints et en assure leur uniformité.
11. Creuse, à l'occasion, des tranchées et aide à la pose des formes ainsi qu'à la préparation et au coulage du ciment et du béton relativement à la réparation de puisards, à la construction de planchers, de trottoirs, de marches d'escaliers, de sentiers, de clôtures, de murets, etc.
12. Participe à la pose et à l'enlèvement des plaques d'acier, des cloches de béton, etc.
13. Procède à la cueillette des ordures ménagères et des gros morceaux et vide les paniers à rebuts installés sur la voie publique et dans les parcs; oriente et dirige les chauffeurs vers les zones de déversement et contrôle la nature des chargements de déchets. S'assure que les règlements de sécurité sont respectés. Installe, sur le lieu d'enfouissement, des boyaux, des tuyaux et des pompes; opère et surveille l'opération des pompes, compresseurs et génératrices. Ajoute, au besoin, des produits chimiques dans les lacs et étangs. Pose et entretien de la clôture temporaire.
14. Nettoie les fours, les puisards, assiste les ouvriers qualifiés en manutentionnant divers produits ou matériaux.
15. Coupe le gazon à l'aide de ciseaux, coupe-bordures mécaniques, faux, tondeuses manuelles, motorisées, procède à la mise en place des protecteurs d'arbres, au sarclage et à l'arrosage des végétaux, etc. et répare les parties de gazon endommagées.
16. Coupe le gazon des greens, répare les parties du gazon endommagées par les souliers et les bâtons des joueurs, éclaircit et perfore le gazon à l'aide de machines appropriées.
17. Monte et démonte divers appareils de jeux dans les parcs; installe et/ou enlève le mobilier urbain tels que bancs, tables, paniers, bornes indicatrices, les équipements de parcs tels que patinoires extérieures, arrêt-balles, abris, affiches, monte-pentes etc.
18. Trace les lignes blanches sur les terrains de sports; passe le rouleau manuel ou motorisé sur les gazons et les terrains de tennis, y installe les filets et les répare; entretient la glace des patinoires extérieures et les pistes de ski.
19. Assume la surveillance dans les parcs, fait respecter le règlement, renseigne le public et fait des rapports sur les activités s'y déroulant; nettoie et désinfecte les abreuvoirs, les bassins et les pièces d'eau et agit en qualité d'aide sur divers appareils motorisés.
20. Accueille la clientèle, prend les vêtements, couvre-chaussures, etc. et les range; donne aux clients des jetons correspondants et leur remet leurs effets personnels selon le numéro de jeton qu'on lui retourne.

21.



Fait fonctionner un ascenseur, surveille l'entrée des usagers et s'assure de les faire descendre à l'étage approprié; renseigne le public sur l'emplacement des divers bureaux et veille à ne pas faire entrer les personnes non autorisées dans les locaux dont l'accès est interdit.

22. Reçoit les billets de location des cases en vue d'assurer au public le service du vestiaire et des salles de douches; remet aux clients les clés, serviettes, savons, sandales de papier et reprend possession des clés et serviettes après usage; fait respecter les règlements en vigueur en vue d'assurer l'ordre et expulse les flâneurs.
23. Maintient le bon ordre, fait respecter les règlements en vigueur et la propreté publique; renseigne le public et le dirige vers les bureaux appropriés et ouvre et/ou ferme les portes donnant accès aux diverses installations et entrées dans les édifices.
24. Lave divers véhicules et leur redonne l'état de propreté voulu tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, déplace aux fins de lavage, certains véhicules dans la cour, les garages municipaux ou tout autre endroit reconnu comme étant la propriété de la Ville.
25. Signale, à son supérieur immédiat, toute défectuosité relevant de la plomberie, du chauffage, de la menuiserie, du système électrique ou autre.
26. Utilise les machines électriques, mécaniques et les appareils motorisés ne nécessitant pas de permis de conduire, à l'exception du déplacement de véhicules aux fins de lavage aux endroits reconnus comme étant la propriété de la Ville, et nécessaires pour exécuter son travail.

QUALITÉS REQUISES

Bonnes connaissances :

- des produits utilisés pour l'entretien des édifices, d'installation de sports et loisirs;
- des méthodes modernes et pratiques d'entretien et de nettoyage dans les lieux publics;
- des méthodes de décapage;
- des mesures de sécurité à observer;
- des règlements régissant les installations de sports et loisirs;
- des règlements régissant les parcs municipaux, les places publiques;
- des règles en vigueur au vestiaire et aux salles de douches;
- des méthodes d'utilisation des échafaudages, des ceintures de sûreté et des palans.

Habilités :

- à tenir des registres;
- à se servir d'un triporteur, à faire fonctionner un ascenseur;
- à se servir d'outillage approprié;
- à se servir des appareils ménagers tels que balayeuse, polisseuse, frotteuse, récurateur-aspirateur, laveuse et autres de même nature;
- à maintenir l'ordre et à inspirer le respect de l'autorité;
- à faire preuve de tact et de courtoisie;
- à travailler en hauteur.



DEGRÉ MINIMUM D'INSTRUCTION ET D'EXPÉRIENCE

Instruction

Savoir lire, écrire et parler le français



Expérience :

Quelque expérience pertinente à la fonction

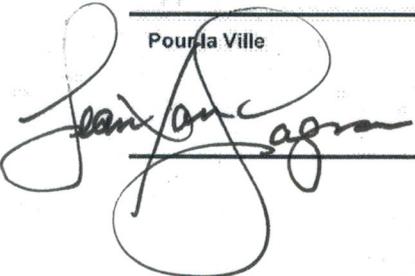
Ce descriptif comporte les tâches des fonctions suivantes :

- Préposé(e) aux travaux généraux 600530 (114)
- Préposé(e) à l'entretien – sports et loisirs 600470 (116)
- Préposé(e) aux travaux et à la propreté 603240 (113)

* Groupe de traitement 003 tel que convenu à la lettre d'entente no ~~2021-1005~~

Descriptif vu et
approuvé

2021-1006 

Pour la Ville	année	mois	jour	Pour le Syndicat
	2021			